

## **rénovation et transformation une Maison de quartier au Désert**

**La Maison de maître sise dans le parc du Désert sera rénovée et transformée pour accueillir en 2017 une Maison de quartier. La Municipalité a approuvé ce projet tout en finesse et ambitieux, qui concrétise les intentions communales de sauvegarde de la Maison au bénéfice des habitants. Il répond également à la motion de Christina Maier, « Un projet pour sauver la Maison du Désert », acceptée par le Conseil communal en 2005.**

La Maison du Désert et le parc qui l'entoure sont des morceaux de choix du patrimoine lausannois qui datent de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Acquis par la Ville en 1989, le parc et la Maison sont respectivement notés \*1\* et \*2\*, soit d'intérêt national et régional, au recensement architectural du canton de Vaud. Le parc a été rendu public et réhabilité au début des années 2000. C'est aujourd'hui au tour de la Maison.

Une démarche participative sous la houlette de la Ville et de l'association du quartier de Boisy a permis de définir l'utilisation future des locaux et cerner les contraintes architecturales de cette transformation. Afin de répondre à une grande diversité de besoins, la majorité des espaces seront des locaux multi-usages. La Maison de quartier du Désert comprendra une cuisine, une cafétéria et un espace d'accueil au rez de chaussée en relation avec la pelouse et le parc voisins. Des salles polyvalentes, d'activités manuelles et administratives ainsi qu'une grande salle polyvalente de plus de 100 places trouveront place dans les étages. Enfin, une salle de musique sera offerte en sous-sol. Le projet prévoit également la réhabilitation des abords de la Maison dans le respect du caractère du parc historique.

Ce projet permet à la Municipalité de répondre favorablement à la motion de la conseillère communale Christina Maier. Depuis 2013, les études ont mis à jour la complexité, tant architecturale que structurelle et technique, de la réaffectation de cette Maison de maître, construite pour un usage domestique, en une maison de quartier pour un usage public. De nombreuses normes légales doivent être respectées, notamment en matière de renforcement des dalles, de protection incendie, d'accès aux personnes à mobilité réduite, d'acoustique et de sauvegarde du patrimoine. Les travaux permettront de transformer les éléments architecturaux existants pour les conserver et les adapter aux normes en vigueur sans dénaturer la Maison de maître (portes, vitrages, etc.). D'autre part, les éléments patrimoniaux tels que les sols en parquet, les lambris, les tourelles, les poêles de l'ancienne Maison de maître seront mis en valeur.

Actuellement, la Maison du Désert est occupée par des personnes au bénéfice d'un contrat de prêt à usage. Ces occupants sont informés quant au planning des travaux et à la libération des locaux, qui ne devrait intervenir qu'au moment du début des travaux. Ceux-ci devraient débuter en automne 2015 et s'achever au début 2017. La Municipalité de Lausanne sollicite un crédit d'ouvrage de 6,525 millions de francs, ainsi que l'autorisation de prélever sur le Fonds communal du développement durable (FDD) une contribution de 3,4 millions de francs. Cette démarche entre dans la stratégie communale en matière de développement durable aussi bien par son aspect de préservation patrimoniale que par son critère de cohésion sociale.

La direction de l'enfance, de la jeunesse  
et de la cohésion sociale

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:**

- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, tél. 021 315 62 00**
- **Estelle Papaux, cheffe du service de la jeunesse et des loisirs, tél. 021 315 62 10.**

*Le rapport-préavis n° 2015/38 se trouve sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)*

Lausanne, le 28 mai 2015